

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

24 – 20 Novembre 2017

20 ANS DE L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame AUGE.

Considérant que l'abbatiale Saint-Pierre et le cloître de Moissac sont inscrits, depuis 1998, sur la liste du patrimoine mondial au titre du bien culturel des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

Considérant que 2018 sera l'année d'anniversaire de cette inscription. L'Etat et l'ACIR, qui gèrent le bien 868 des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, souhaitent valoriser les projets sur l'ensemble du territoire qui visent à faire connaître la valeur universelle exceptionnelle de ce bien.

Considérant la volonté de la commune de Moissac, porte d'entrée du tourisme en Tarn-et-Garonne et seule composante inscrite sur le Chemin de Compostelle dans le département, de participer à cet anniversaire grâce à plusieurs manifestations dont une exposition « Saint-Jacques c'est le pied »,

Considérant que cette exposition ludique, construite autour des marcheurs et de leurs pieds à travers une approche patrimoniale, médicale mais aussi artistique, aura lieu dans l'hôtellerie Sainte-Foy de juillet à septembre 2018 et est estimée à 16950€ (avec le coût du personnel d'accueil),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 2 abstentions (MM. ABOUA, CALVI),**

DECIDE de solliciter l'Etat (Ministère de la Culture – DRAC Occitanie), le Conseil Départemental, la Région et tout autre organisme afin d'aider au financement de cet événement permettant de s'intégrer aux manifestations des 20 ans du bien des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des subventions.

Pour copie conforme

Moissac le 23 Novembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :